

Réf: Dossier N° 114376

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ETABLISSEMENT AMEGNAGLO DODJI
CARRELAGE »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA
M'POUTO, Lot 454, Ilot 53

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/05/2022 , et enregistrés au CEPICI le 03/06/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ETABLISSEMENT AMEGNAGLO DODJI
CARRELAGE »

Objet :

- Tous travaux de bâtiment ;
- Carrelage ;
- Marbre ;
- Graniteux ;
- Gravions à laver. Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA

M'POUTO, Lot 454, Ilot 53

Dirigeant(s) : M AMEGNAGLO DODJI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-05046 du 08/06/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 100 ans

Dépôt au greffe : n°24899/GTCA/RC/2022 du 08/06/2022

